



ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE

Février s'annonce froid et vous pouvez vous attendre à avoir encore de la neige alors je vous en prie, soyez prudents. Si malgré tout vous avez un accident, consignez-le dans le cahier de la CSST, disponible aux secrétariats de vos écoles.

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE

Une assemblée générale a été convoquée pour le 20 février 2013, à 17 heures pour ratifier notre entente locale. Nous sommes parvenus à une entente de principe avec la commission scolaire et souhaitons finaliser tout ça auprès de nos membres. Au plaisir d'y voir tout le monde!

PRÉSENTATION CONJOINTE

PRÉSENTATION CONJOINTE

Il y aura une présentation conjointe sur les congés spéciaux pour les gestionnaires et le responsable du comité pour les élèves qui ont des besoins particuliers le 19 février 2013, à 16 h 30, à l'École secondaire Heritage, salle 246.

FERMETURE D'ÉCOLE

FERMETURE D'ÉCOLE

Lorsque la commission scolaire décide de fermer une école pour les élèves parce qu'il y a une tempête ou pour toute autre raison qui empêche d'utiliser les lieux, le personnel enseignant n'est pas tenu d'être présent à l'école (article 5-11.11). Cela signifie que si le bâtiment est fermé pour les élèves, il l'est également pour les enseignantes et enseignants. Mais si la fermeture se produit alors que les élèves sont à l'école, le personnel enseignant doit rester en devoir jusqu'à ce que tous les élèves aient quitté.

DEMANDE DE CONGÉ

DEMANDE DE CONGÉ

Le 1^{er} mars arrive à grands pas : c'est la date limite pour demander un congé sans solde ou un congé avec traitement différé.

SAISON DES IMPÔTS

SAISON DES IMPÔTS

C'est la saison des impôts et pour la première fois cette année, vos feuillets T4 seront disponibles en ligne. Si vous souhaitez les recevoir comme avant, en version papier, vous n'avez rien à faire. Si vous préférez obtenir la version électronique, vous n'avez qu'à cliquer dans la petite case sur la page de votre relevé de paie électronique.

COMPENSATION POUR DÉPASSEMENT DES MAXIMUMS

COMPENSATION POUR DÉPASSEMENT DES MAXIMUMS

La compensation pour dépassement des maximums par groupe doit être payée si elle s'applique. La commission scolaire a jusqu'au 15 février pour le faire. Vous devriez également recevoir un document qui indique votre compensation. Vérifiez auprès de votre gestionnaire si vous n'êtes pas certain d'y avoir droit.

COMITÉ DE PERFECTIONNEMENT

Pour la troisième année consécutive, nous utilisons pleinement notre budget de perfectionnement. Il y a encore de l'argent disponible, alors faites vos demandes. Assurez-vous de respecter les directives pour éviter les déceptions. Vous pouvez les consulter sur le portail ou sur notre site : www.rtu-ser.ca

NOUVEAU PROGRAMME D'AIDE AUX EMPLOYÉS

La commission scolaire a changé son programme d'aide aux employés, il s'agit maintenant de GROUPE RENAUD, et vous pouvez le joindre au 1-888-687-9197.

N'oubliez pas qu'il y a beaucoup d'informations supplémentaires sur notre site internet. Prenez quelques minutes pour aller y faire un tour : www.rtu-ser.ca

Steven LeSueur
Président
Syndicat des enseignants de Riverside

